

EXTRAIT DU REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
de l'AVEYRON

Commune d'ARGENCES EN AUBRAC

Séance du 14 février 2019

NOMBRES DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	42
Convocation en date du 07/02/2019		

**Objet :** Aliénation d'une partie du  
chemin rural des Plos  
  
(commune déléguée Lacalm/chemin  
n°9)

L'an deux mille dix-neuf  
Et le 14 février à 20 heures 30

Suivant Arrêté Préfectoral n°2015-322 01 BCT du 18 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle d'ARGENCES EN AUBRAC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,  
Se sont réunis les membres en exercice du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Maire

**Présents :** ALBOUZE Geneviève, BALDY Wilfried, BALITRAND Michel, BATUT Eric, BES Michel, BIRON Gérard, BORIE Jean-Claude, BOUYSSOU Alexandre, CANTUEL Annick, CARRIE Roland, CHABRAT Henri, DELBOR Corinne, DUMAS Michel, FEYBESSE Colette, FRANC Serge, GARREL Thierry, GIRBAL Bernard, IMBERT Arnaud, JOULIA Patricia, LANNE Marie-Pierre, LEBOULENGER Janine, LOUVRIER Paulette, MAGNE Anne, MAXCH Olivier, MOULIAC Philippe, RAFFY Daniel, RICHARD Jean-François, RODIER Marcel, ROUQUETTE Michel, TERRISSE Jean-François, VABRET Murielle, VAISSIER Hugues, VALADIER Géraud, VALADIER Jean, VENZAC Jean-Baptiste,

**Excusés/Représentés :**

BESOMBES Jean-Bernard (pouvoir donné à Géraud Valadier), CONDON Jean-Eugène, CONQUET Céline, DAGES Alain (pouvoir donné à Paulette Louvrier), GASQ Christiane (pouvoir donné à Geneviève Albouze), IGNACE André (pouvoir donné à Annick Cantuel), MIQUEL Vincent (pouvoir donné à Colette Feybesse), ROLLAND Frédéric, SOUREIL Claude, VENZAC Benoît (pouvoir donné à Anne Magne), VEZY Jean-Michel (pouvoir donné à Michel Dumas),

**Absents :**

BARRAUD Pierre, BESOMBES Rosine, BOISSONNADE Colette, CAYLA David, CAYRON Huguette, CHAYRIGUES Marie-Laure, DELMAS Laurent, DELTHEIL Claire, DIJOLS Jean-Pierre, DOMERGUE Géraldine, DROUILLET Julien, FRANC Christian, GASQ Marie-Paule, IMBERT Laurent, NAYROLLES Gilbert, PRAT René, RAYMOND André, RIGAL Jean-Pierre, VACOSSIN Patricia, VAYSSIERE Odile,

Patricia Joulia est nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), article L 161-1 et suivants et notamment les articles L 161-10 et L 161-10-1, les articles R 161-25, R 161-26 et R 161-27,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), articles L 134-1 et L 134-2, R 134-3 à R 134-30,

Considérant qu'il conviendrait d'aliéner une partie du chemin rural des Plos tel qu'il apparaît sur le plan présentement annexé,

Considérant que partie de ce chemin rural n'est plus affecté à l'usage du public, qu'il ne satisfait plus à des intérêts généraux et que la desserte des parcelles agricoles est assurée par d'autres voies existantes,

Considérant que l'aliénation d'une partie de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît comme la solution la mieux adaptée. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural des Plos, conformément au plan sus visé,
- demande la réalisation d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie dudit chemin, en application du Code Rural et de la Pêche Maritime et du Code des Relations entre le Public et l'Administration,
- et autorise M. le Maire à mettre en œuvre toutes procédures administratives nécessaires à cette opération et signer tous documents y afférents.

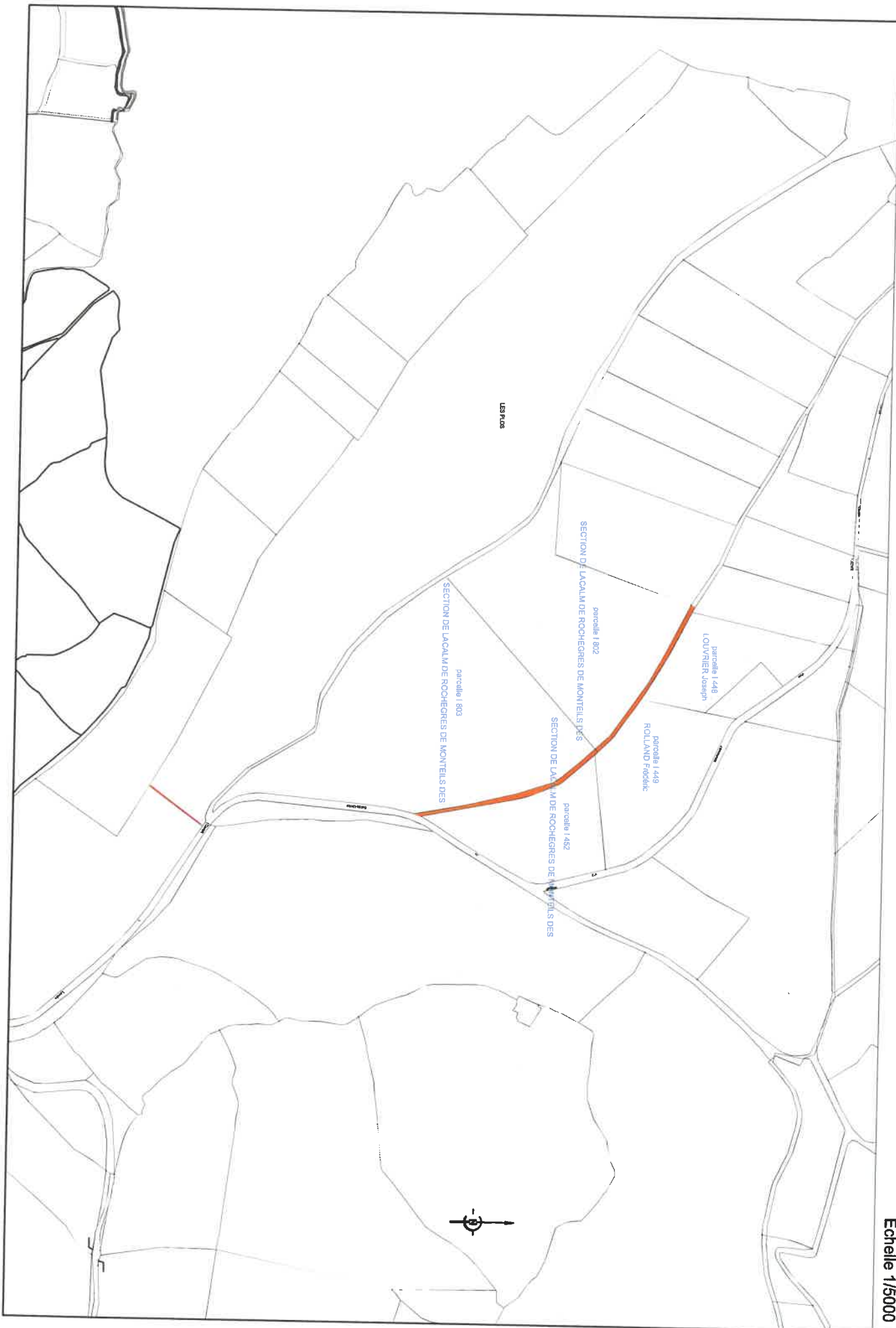
**Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois, et an susdits**

**M. le Maire,**

**Jean VALADIER**



**Et envoi en Préfecture, le 18 mars 2019  
Pour extrait conforme.**



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Aliénation d'une partie du chemin rural des Plos (Commune déléguée  
Lacalm/Chemin n°9)

Date de décision: 14/02/2019

Date de réception de l'accusé 18/03/2019

de réception :

Numéro de l'acte : 14022019\_30

Identifiant unique de l'acte : 012-200055846-20190214-14022019\_30-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2

Domaine et patrimoine

Aliénations

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

Nom du fichier : les plos.pdf ( 99\_DE-012-200055846-20190214-14022019\_30-  
DE-1-1\_1.pdf )